

Travaux en espaces confinés

Personnel concerné

Personnel désigné

Pré – requis

Être déclaré apte par le médecin du travail

Durée

2 jours

Effectif

6 stagiaires

Validité

Recyclage obligatoire tous les 3 ans

Règlementation: Recommandation R447 (Prévention des accidents lors des travaux en espaces confinés)

Objectif :

- Identifier les risques professionnels spécifiques en espaces confinés
- Maîtriser les procédures préalables à toutes interventions
- Maîtriser l'utilisation des équipements de sécurité et de secours
- Maîtriser les procédures d'alerte et de secours

Matériels pédagogiques :

- Ordinateur portable, vidéoprojecteur
- Supports pédagogiques, films
- Documentations spécialisées

Programme :

- Les risques professionnels spécifiques en espaces confinés
- Notions physico-chimiques
- Etudes des données physico-chimiques des différents gaz
- Les procédures préalables à toutes interventions
- Les équipements de sécurité (détecteurs de gaz, trépied, harnais, anti-chute, les appareils respiratoires isolants...)
- Les équipements de secours
- Les procédures d'alerte et de secours

Pratique :

- Recherche des risques professionnels en espaces confinés
- Mise en situation sur ouvrages (préparation, sécurisation, équipement des intervenants...)
- Mise en situation de la procédure d'alerte et de secours

Validation : théorique et pratique

A l'issue de la validation théorique et pratique, une attestation de suivi de formation sera remise aux stagiaires

Les stagiaires se présenteront à la formation munis de leur équipement de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants de travail, harnais, casque avec jugulaire, harnais, longe de sécurité...)